

AVIS sur la manière de faire usage des Leçons du Cours élémentaire de Langue française.

§ 1. **Grammaire.** — Les définitions et les règles élémentaires de la grammaire doivent, après explication, être apprises par cœur. Les élèves seront souvent interrogés sur ces premières notions, et l'on exigera qu'ils les sachent d'une manière nette et précise.

Dans l'explication, le maître sera attentif : 1° à ne laisser passer aucune phrase, aucun mot, qui ne soient parfaitement compris ; 2° à s'assurer que l'élève saisit bien, dans les exemples donnés, l'application de telle définition ou de telle règle.

Il est avantageux, surtout pour les commençants, de remonter des exemples à la règle, et pour cela de faire oralement un exercice d'application, avant d'expliquer le texte grammatical qui s'y rapporte. De la sorte, l'élève comprendra mieux et plus vite, et l'étude de la grammaire perdra pour lui ce qu'elle peut lui offrir de trop abstrait.

Soit, par exemple, la leçon 8e, qui a pour objet le *nom propre*. Le maître ferait d'abord une partie de l'exercice n° 1, et poserait les questions suivantes ou d'autres analogues : " M. Que désigne le mot *Léon* ? le mot *Georges*, etc. ? — E. Une personne, un homme. — M. Et le nom *Toronto* ? — *Québec*, etc. ? — E. Une ville. — M. Ces noms conviennent-ils à tous les hommes, à toutes les villes ? — E. Non, ils ne conviennent qu'à tels hommes, qui s'appellent *Léon, Georges*,... ; qu'à telles villes, qui s'appellent *Toronto, Québec*,... — M. Peut-on dire que ces mots sont des noms communs ? — E. On ne peut pas dire que ce sont des noms communs, puisque les mots *Léon, Georges*,... , *Toronto, Québec*,... ne conviennent pas à tous les hommes, à toutes les villes. — Ces noms, qui sont particuliers, *propres* à tels hommes, à telles villes, qui ne servent à nommer tels ou tels êtres, s'appellent *noms propres*. — Qu'est-ce donc que le nom propre ? — E. Le nom propre est celui qui ne sert à nommer individuellement un être."

Soit encore la leçon 27e, sur l'*accord de l'adjectif*. — Après avoir vu quelques exemples de l'exercice n° 1, le maître pourrait poser les questions suivantes : " M. Quel est le masculin de l'adjectif *brillante* ? — E. *Brillant*. — M. Et le masculin singulier de *vigilante* ? — E. *Vigilant*. — M. Pourquoi met-on *brillante* au féminin ? — E. Parce que cet adjectif qualifie le nom *étoile*, qui est du féminin. — M. Pourquoi met-on *vigilantes* au féminin pluriel ? — E. Parce que le nom *sentinelles* est du féminin et au pluriel. — M. Quelle remarque faites-vous sur chacun des adjectifs de l'exercice ? — E. Que ces adjectifs se mettent au même genre et au même nombre que le nom auquel ils se rapportent. — M. Mettre un adjectif au même genre et un même nombre que le nom auquel il se rapporte, c'est le faire *accorder* avec ce nom."

Pour rendre l'explication plus sensible et mieux soutenir l'attention de la classe, on aura souvent recours au tableau noir ; on pourra même y faire écrire une partie de l'exercice, avec les réponses au fur et à mesure qu'elles seront données. C'est, d'ailleurs, un moyen très pratique et très simple d'indiquer comment doit se faire ensuite le devoir écrit.

§ 2. **Division des exercices.** — Chaque leçon comprend des exercices qui se divisent toujours en deux parties, désignées par les numéros I et II.

Exercice n° I. — Il a surtout pour objet la recherche et l'orthographe des mots. On y a ajouté, sur le livre du maître, une partie *supplémentaire* imprimée en caractères plus petits. Ce supplément a pour but : 1° de piquer la curiosité de l'élève par des questions qu'il n'a point sous les yeux ; 2° de fournir des exercices variés d'*intention* ; 3° de donner plus de relief et d'intérêt à l'enseignement du maître.

Exercice n° II. — Il offre des phrases détachées ayant chacune un sens complet ; souvent même il donne un texte suivi, ordinairement extrait d'un bon auteur. Il est suivi d'un exercice de *conjugaison*.